

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

N° 19/2019

**OBJET : Syndicat mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze – SMIVAL : Réduction des compétences du syndicat L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,
Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M^{me} Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés ;

Vu l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la réduction des compétences (par parallélisme des formes) ;

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du 21 novembre 2018 du comité syndical du Syndicat mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze – SMIVAL approuvant la réduction des compétences du syndicat : restitution de la compétence "mise en valeur, gestion, satisfaction d'un usage qualitatif (contrôle des pollutions) et quantitatif (gestion d'étiage)" et les modalités de cette restitution, à savoir, que cela n'entraîne aucun retour de biens, d'emprunts, de subventions, de contrats, de marchés et de personnel vers les membres.

Il indique qu'il convient de délibérer sur cette modification.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la réduction de l'objet social du SMIVAL dans les conditions votées par le SMIVAL.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS